

Association des cadres de la Confédération

Section EPFL

Procès verbal de la réunion du comité du 3 février 2010
Salle BP 2 137, 15:30

Présents: Philippe Thalmann, président
Xavier Llobet, secrétaire
Serge Vaudenay

Excusés: Jean-François Person
Pierre-André Haldi

1 Approbation du procès verbal de la réunion précédente

- Le PV est approuvé.

2 Échange d'informations

- L'envoi de plaquettes fait par Ph. Thalmann a porté ses fruits, même si on peut les considérer un peu maigres: avec 1'453 envois ciblés (adjoints, collaborateurs scientifiques, MER, responsables) il y a eu 22 adhésions. Avec 3 sorties de la section (une par décès, et une par exclusion), on arrive à 74 membres. Une feuille Excel est fournie avec noms et adresses.

- Le CEPF renonce à la révision de l'ordonnance sur le corps professoral, mise en consultation le mois de mars. Il y a eu trop d'avis négatifs.

- Négociations salariales. Comme prévu, 0.6% d'augmentation a été accordé au personnel sous NSS. Pour les doctorants la situation n'était pas du tout claire. Le 21 décembre il y a eu la réunion de la présidence (MM. Aebischer, Bugnion) avec les partenaires sociaux (MM. Fressineau, Thalmann). Il y a eu certes une augmentation, mais les détails semblaient un peu confus. À tel point que ACIDE, qui n'a pas du tout été consultée sur cette question, demande qu'une information détaillée soit fournie aux chercheurs CDD lors du renouvellement. M. Thalmann a fait l'effort, à partir d'un échantillon de salaires, de déchiffrer l'algorithme appliqué, et en a demandé confirmation à M. Emilio Pérez, chef de personnel des Services Centraux. Si c'est confirmé, il suffira de le publier quelque part, Flash inclus, et y référer le personnel concerné.

Il s'est suivi une assez longue discussion sur le mode de rétribution des doctorants, qui était l'autre point principal de la lettre d'ACIDE, et les avantages et inconvénients de les inclure dans le système NSS, comme à

Zurich. La conclusion a été de laisser l'état actuel (forfait), avec une simplification: les augmentations ne devraient pas être par années civiles (au 1er janvier), mais par ans de contrat (12 mois).

3 Manifestations

- L'Assemblée Générale aura lieu la deuxième semaine de mars, avec la date précise pas encore arrêtée. Il y a eu un échange d'idées au sujet de quelle présentation pourrait être intéressante. M. Thalmann a noté quelques suggestions et essaiera de voir ce qu'on pourra faire.

[Par une communication postérieure M. Thalmann précise la date de l'AG (8 mars), le sujet (développement du campus et "durabilité") et le conférencier, M. Philippe Vollichard.]

La séance est levée vers 17h 30; la date de la prochaine réunion sera fixée par enquête Doodle selon les besoins.

Le secrétaire, Xavier Llobet